



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

# Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation



Conseil Régional d'Obock

المجلس الإقليمي لإبخ



## PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL OBOCK



2021-2025

## Table des matières

<b>I- Présentation de la Région</b> .....	4
1. Profil historique de la région - Situation .....	4
2. Situation géographique .....	5
3. Climat .....	6
4. Relief.....	6
5. Hydrographie.....	6
6. Population .....	7
7. Tradition et religion.....	8
8. Organisation Socio-économique .....	8
8.1. Education.....	8
8.2. Santé.....	10
8.3. Tourisme, Artisanal .....	11
8.4. Pêche .....	12
8.5. Agriculture.....	12
8.6. Élevage .....	13
8.7. Electricité.....	14
8.8. Infrastructures Routières .....	14
8.9. Organisation Administrative Institutionnelle.....	15
<b>II- Participation des populations aux étapes de la démarche méthodologique</b> .....	16
1. Foras et Zones d'étude .....	16
2. Approche Participative .....	16
<b>III- Etat actuel de développement de la région</b> .....	18
1. L'état de la situation socio-économique locale.....	18
2. Les atouts de développement de la région .....	19
3. Analyse des pistes de solutions par secteur.....	21
<b>IV- Diagnostic institutionnel, organisationnel et financier</b> .....	24
1. Diagnostic institutionnel .....	24
2. Fonctionnement de l'administration régionale .....	25
3. Gestion financière .....	27

<b>V- Vision et Orientations de Développement</b> .....	29
1. La vision de développement de la collectivité .....	29
2. Les orientations stratégiques par secteur .....	29
2.1. L'axe du développement socio-économique et culturel.....	30
2.2. L'axe de l'environnement et ressources naturelles .....	31
2.3. L'axe des Services des Bases .....	31
2.4. L'axe de développement institutionnel et Bonne Gouvernance .....	31
3. La cohérence avec les stratégies nationales et les ODD .....	32
<b>VI- Matrice des activités prioritaires</b> .....	34
<b>VII- Stratégie de mise en œuvre</b> .....	54
<b>VIII- Suivi/ Evaluation</b> .....	55
<b>IX- Annexes</b> .....	57

## **Liste des sigles et abréviations**

**ADIL** : Appui à la Décentralisation et aux Initiatives Locales

**CCD** : Chambre de Commerce de Djibouti

**CCDR** : Comité de Coordination du Développement Régional

**CMH** : Centre Médical Hospitalier

**CPEC** : Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit

**CR** : Conseil Régional d'Obock

**MAEPE-RH** : Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche et de l'Élevage, Chargé des Ressources Halieutiques

**MASS** : Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité

**MDCD** : Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation

**MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**MENFOP** : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**MFF** : Ministère de la Femme et de la Famille

**PDR** : Plan de Développement Régional

**UNFD** : Union Nationale des Femmes Djiboutiennes

## **Composition du Comité de planification chargé de la rédaction du PDR**

Omar Hassan Houmed : Conseil régional d'Obock - Secrétaire Général

Abdo Ali Mohamed : Conseil régional d'Obock - Ingénieur Gestion de projet

Mohamed Awad : Préfecture d'Obock : 1er adjoint

Bililis Mohamed Houmed : Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation

Kafia Omar Djama : Consultante

# I- Présentation de la Région

## 1. Profil historique de la région - Situation

L'estimation de la population de la région d'Obock est actuellement comprise entre **70 000 et 75 000** d'habitants - le recensement démographique réalisé en 2009 estimait la population régionale à 50 000 habitants, toutefois certaines localités n'avaient pas été recensées à cette occasion (**Allaili Dadaa, Daddato, Dabhinda, Adgueno, Dalha**). La plus grande partie de sa population rurale vit aux alentours ou en dessous du seuil de pauvreté (la valeur de l'Indice de Développement Humain de Djibouti s'établit à 0.509 pour 2021, soit au 171<sup>ème</sup> rang parmi 191 pays) et les disparités sociales ainsi que les différences interrégionales constituent un problème important à résoudre.

Très éloignée de la capitale, Obock vit grâce à la pêche et l'élevage traditionnels de son arrière-pays. L'économie obockoise progresse lentement et se caractérise par :

- Une accessibilité difficile entre le chef-lieu et les différentes localités.
- Une concentration des activités économiques dans le chef-lieu d'Obock,
- Une faiblesse des recettes fiscales locales,
- Un taux de chômage élevé environ 60% de la population active (d'après la préfecture d'Obock)
- L'inexploitation de potentialités de développement de certains secteurs porteurs tel que la pêche et l'agropastoralisme.
- Une pauvreté élevée,
- L'afflux de réfugiés et des migrants dus à l'influence de l'instabilité politique et économique régionale.
- Des carences en termes des ressources humaines (faiblesse des effectifs et de leur qualification).
- Entretien inefficace des infrastructures vitales (assainissement, ouvrages hydrauliques, etc.).
- La pêche artisanale, qui a contribué à la conservation des stocks halieutiques bien que menacée par l'intrusion des pêcheurs d'autres pays et reste en production relativement insuffisante au regard d'un potentiel d'exploitation durable important.
- Des moyens limités pour le contrôle des frontières maritimes et terrestres.
- L'exportation du bétail vers le Yémen, qui demeure l'activité principale mais s'effectue hors circuit économique d'où sa faible participation au développement régional,
- Le développement de l'agriculture, qui est limité du fait de sévères conditions climatiques et du faible investissement.

**Les nomades pastoraux** d'Obock se sont progressivement sédentarisés autour des points d'eau. L'instauration de ce nouveau mode de vie a permis une hausse du niveau de vie et a entraîné des perturbations pour l'environnement et la population. Ce juste équilibre entre

développement économique et social et préservation de l'environnement permet d'assurer la survie de ces populations.

## 2. Situation géographique

La région d'Obock est l'une des 5 régions de la République de Djibouti. Située au nord à 232km de la capitale avec une superficie de 5 700km<sup>2</sup> et couvre plus de 24% du territoire national. La région possède un relief extrêmement riche et varié avec une zone boisée du massif des Mbla culminant à plus de 1000m et qui constitue la frontière naturelle entre la région d'Obock et celle de Tadjourah, abritant la deuxième forêt du pays.

Carte 1 : carte satellitaire de la région d'Obock



Elle dispose aussi d'une frontière terrestre partagée avec l'Erythrée, et une autre maritime avec le Yémen ainsi que plus de 100 km de côtes le long du détroit de Bab el Mandeb, du Golfe de Tadjourah et du Golfe d'Aden. Elle présente une situation géo-touristique importante et inexploitée ; un ensemble de plages avec une nappe d'eau très salée, ses mangroves sauvages du Godoria et de Khor-Angar et ses fonds sous-marins peuplés d'innombrables espèces de poissons.

À 60 km au Nord d'Obock se trouve l'archipel des Sept Frères composés de six petites îles volcaniques et une presqu'île, un site de prédilection pour tous les amateurs de plongée où un projet d'un complexe hôtelier est cours de finalisation par une société chinoise.

La jetée d'Obock a été construite dans les années 80, joue un rôle important dans le désenclavement de cette ville. Il est non seulement un petit port de marchandises et de passagers mais aussi un petit port d'activités de pêche.

Le système fluvial se compose en plusieurs volets majeurs. L'Oued de Sadday, l'oued de Weima, la montagne d'Andoli, le large bassin entouré des montagnes d'Allaili- Dadda, le forage Sadday de Waddi, ainsi que le grand forage de Bissidrou qui se trouve dans sous-préfecture d'Alaili Dadda. Ce flux s'approche de l'oued de Sadday qui coule vers le Sud, au milieu du centre de la zone d'étude (Andoli, Allaili-Dadda), Bissidrou dans la zone de plaine de Khor-Angar et fusionne finalement à la frontière méridionale de la zone d'étude.

### 3. Climat

Les conditions climatiques indiquent une variation spatiale dans la région d'Obock due à la position topographique, le climat est de type semi-aride dans les zones montagneuses des monts Mabla, Allaili-Dadda.

Contrairement à la zone plaine côtière la région d'Obock présente un climat désertique. Toutefois, il fait frais de septembre à Avril avec une pluviométrie intermittentes. Néanmoins, avec le changement climatique la pluie se fait de plus en plus rare.

### 4. Relief

Le relief de la région d'Obock comporte deux unités de morphologies à savoir :

- Le relief dominé par les importants massifs rhyolitiques de Mabla (1300m). Ces massifs sont entaillés par des oueds profonds et étroits qui suivent le tracé des failles majeures.
- Vers l'est, Gabolie au Ras Bir, anciens récifs coralliens qui forment un vaste plateau d'une cinquantaine de mètres d'altitude, entrecoupé par les larges oueds qui descendent des Monts Mabla. Ce plateau par ailleurs, se poursuit le long de la cote du Bab-El- Mandeb, de Khor Angar et jusqu'Assab (Ethiopie).

Toutefois, la région comprend des zones écologiques, qui sont subdivisées en 3 zones agro écologiques, bien distinguées et stratifiées du sud vers l'ouest à savoir : zone montagneuse, zone intermédiaire et zone plaine. Au niveau de la zone intermédiaire, les cultures des terres agricoles se caractérisent en plantation de culture de base situées principalement le long des deux principales vallées de l'Oued Sadday et l'oued Weima.

### 5. Hydrographie

A l'instar des autres régions intérieures du pays, la région d'Obock ne dispose pas des ressources permanentes d'eau de surface. Toutefois, le forage de Bissidrou dispose d'une capacité de disponibilité qui couvre la totalité de la région et peut résoudre les problèmes de manque d'eau potable.

Pour Médého, et la sous-préfecture d'Allaili Daddail, il existe une présence en ressources d'eau. L'accès en ressource d'eau à d'Allaili Dadda provient du bassin large et des montagnes qui l'entourent. Toutefois, le manque d'infrastructures rend difficile l'utilisation de proximité

pour la population. Cette zone demande des moyens d'infrastructure liée au raccordement de l'eau pour une utilisation de proximité pour l'usage de la communauté (personnel et agricole). A Médého, l'accès en eau est disponible au niveau du village, mais difficilement accessible pour les autres sous-localités en raison de l'éloignement des campements des villages par rapport aux points d'eau.

A Waddi, les ressources en eau ne sont pas un obstacle au niveau du village, mais plutôt dans les sous-localités de cette zone, qui souffrent d'absence d'eau. Selon les témoignages, les Okhals et la population confirment l'existence des citernes d'eau enterrées qui ne sont plus en état de fonctionnement, ainsi que d'autres puits traditionnels qui sont détériorés par les catastrophes naturelles. La situation d'accès en eau dans les zones environnantes reste instable.

## 6. Population

La population totale d'Obock est estimée à près de 50 000 habitants lors du dernier recensement, soit environ 5% de la population nationale. Constituée d'une majorité d'anciens nomades, de commerçants et de pêcheurs (majoritairement originaires du Yémen).

Le taux d'accroissement annuel de la population est estimé entre 3 % à 6% en prenant en compte les populations migrantes issues d'Ethiopie et du Yémen. A ce rythme, il est prévu que la population augmente rapidement au cours de ces dix prochaines années, ce qui laisse envisager des pressions supplémentaires sur une région déjà fragilisée.

Obock est une ville historique, qui se caractérise par l'ouverture de ses habitants sur la mer, la pêche et les liens avec le Yémen. Elle commande administrativement une vaste région de 5700 km<sup>2</sup>, correspondant à environ le quart de la superficie totale du pays. La population de la région est relativement jeune. Les jeunes enfants (0 à 5 ans) représenteraient environ 8% de la population, et même 3% pour les 0 à 1 an.

**Tableau 1 : Centres habités majeurs dans la région d'Obock**

Localités	Population
<b>Préfecture Obock</b>	15 000 habitants
<b>Sous-préfecture AllailiDadda</b>	5 500 habitants
<b>Sous-préfecture Waddi</b>	4 000 habitants
<b>Localité Médého</b>	3 500 habitants
<b>Sous-préfecture Khor Angar</b>	3 500 habitants

## 7. Tradition et religion

Les Obockois.es sont dans leur quasi-totalité des musulmans de rite sunnite. Les langues dialectales sont l'Afar et l'arabe et de plus en plus le Somali notamment avec la présence des familles de militaires djiboutiens.

Obock bénéficie d'une diversité culturelle riche et demeure un carrefour des cultures. Il existe trois principaux groupes : les Afars dans la quasi-majorité, les Arabes (d'origine yéménite composée essentiellement des familles de pêcheurs) et quelques familles somalies.

## 8. Organisation Socio-économique

### 8.1. Education

Le système éducatif à Obock se compose du préscolaire, six années de l'enseignement primaire, quatre années du secondaire et l'enseignement supérieure. L'enseignement primaire commence à l'âge de 6ans, et il est obligatoire et gratuit pour chaque enfant. Cependant, les dépenses encourues pour envoyer les enfants à l'école (frais scolaires, transport...) et la pauvreté générale rendent souvent la scolarisation difficile dans les zones rurales.

Le niveau de scolarisation au cycle primaire reste faible (1587 élèves inscrits). Le taux d'abandon du système scolaire semble important et s'explique en grande partie par la situation financière des familles. Beaucoup d'enfants âgés entre 6 et 15 ans n'ont jamais accédé à l'école d'après les parents concertés dans les localités.

Le service régional de l'Education d'Obock a la responsabilité de la gestion et du fonctionnement de toutes les activités régionales en matière d'éducation. Ce service veille ainsi au bon fonctionnement des établissements et du personnel relevant du Ministère de l'Education et de la formation professionnelle.

#### ▪ Enseignement Primaire

La région d'Obock est dotée de 17 écoles de bases. À cela s'ajoute, le collège de Khor-Angar et l'école Bilingue d'Obock.

Ces 17 écoles primaires accueillent 1693 élèves dont 763 sont des filles (Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, 2022).

En outre, la région dispose de trois écoles primaires de statut privé arabophone et sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, 2022).

**Tableau 3 : Nombre d'écoles primaires et des élèves par localité**

STATUT	ECOLES	Total	ELEVES	
			Filles	Garçons
Public	17	1693	763	930
Privé arabophone	3	138	66	72
<b>TOTAL</b>	20	1831	829	1002

Ces 17 écoles ont 86 salles de classes et l'enseignement est dispensé par 63 maitres. En ce qui concerne l'école privée arabophone, elle dispose de 6 salles de classes et 7 maitres. Les 17 écoles primaires d'Obock accueillent 1693 élèves dont 763 filles.

#### **La Sous-Préfecture Allaili-Dadda**

La Sous-préfecture d'Alaili-Dadda dispose de 3 écoles primaires (Allaili-Dadda, Andoli, Daddato) composés chacune de trois de salles avec une capacité d'accueil d'une quarantaine d'élèves. Le nombre total des élèves inscrit s'élève à 179 (données actualisée en 2022 par la Sous-Préfecture).

De plus, une école primaire à Adgueno composée de trois salles va ouvrir à la rentrée scolaire 2022-2023.

Malgré le nombre d'enfant en âge de scolarisation conséquent, dans cette sous-préfecture les structures d'accueil restent faibles. Donc il y a lieu de renforcer les nombres des salles mais aussi les réfectoires et surtout les dortoirs pour les localités éloignés.

#### **La Sous-Préfecture de Khor-Angar**

La Sous-Préfecture de Khor Angar dispose de 4 écoles primaires. Ces 4 écoles sont situées à Khor Angar, Lahassa, Moulhoulé et Oulma.

#### **Les localités Périphériques de la région d'Obock**

Localités	Nombres d'élèves	Nombres des Salles	Nombres d'enseignants
Médeho	32	3	3
ASSASAN	44	3	3
DALAY AF	38	2	2
OROBOR	48	3	3
ILISOLA	67	3	3
WADDI	96	3	3
ROURE	37	3	3
BODOYTA ELA	29	3	3

#### ▪ Enseignement Moyen et Secondaire

##### **CEM**

La région d'Obock ne dispose que d'un collège d'enseignement moyen. Cet établissement accueille un effectif global des élèves évalué à 649 élèves dont 304 filles. Le C.E.M dispose des 16 salles de classes et de 28 professeurs chargés des cours. (Menfop 2022)

### Lycée d'enseignement général

La région d'Obock dispose d'un seul lycée général dans la ville d'Obock-ville, dans cet établissement sont inscrits 246 élèves composés des 116 filles et de 130 garçons. (Menfop 2022)

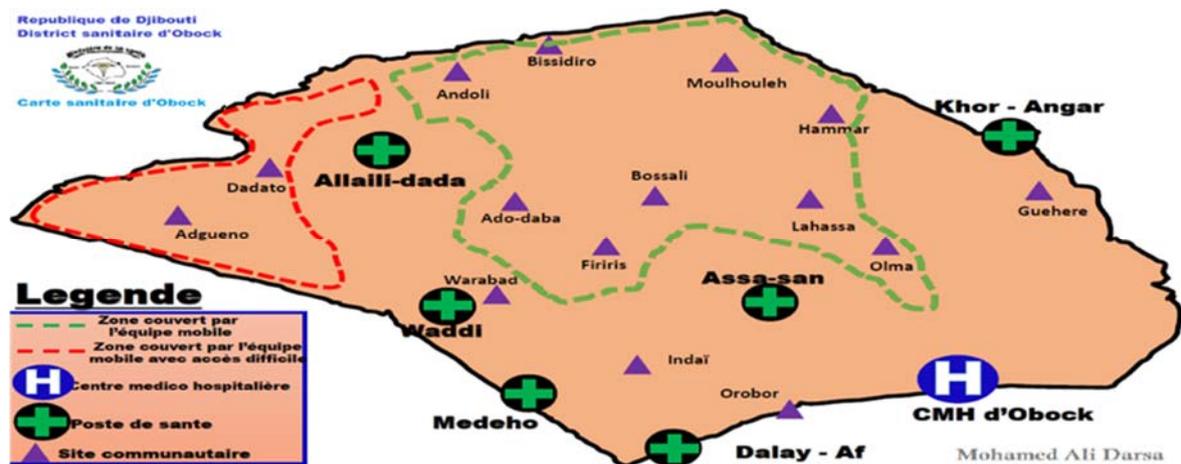
### Lycée d'enseignement Technique

La région d'Obock dispose d'un seul lycée technique dans la ville d'Obock-ville, dans cet établissement sont inscrit 172 élèves composés des 53 filles et des 119 garçons. (Menfop2022)

## 8.2. Santé

La région sanitaire d'Obock est composée d'un centre Médico Hospitalier du niveau II et 6 postes de Santé et un centre de santé au village MARKAZI pour les réfugiés yéménites.

### Aperçu des structures sanitaire de la région d'Obock



Le CMH d'Obock est la plus grande structure de santé en charge de la population d'Obock ainsi que toutes les localités rurales de la région. Sa mission consiste à répondre à :

- La prise en charge des prestations de santé de la population sur l'ensemble de la région.
- L'acheminement médicamenteux et matériel médical pour tous les postes de santé.
- Assurer la supervision formative de poste de santé.
- Assurer les évacuations médicales de la localité vers Obock et d'Obock vers Djibouti.
- Assurer les activités de l'équipe mobile pour les 48 localités qui n'ont pas accès au poste de santé.

En plus du grand CMH, la région dispose des 6 centres de postes qui sont répartis en trois grands axes :

- L'axe de Khor-Angar qui couvre le littoral,
- un deuxième qui trace vers Assassan, passe par Waddi jusqu'Allaili-Dadda
- Et un troisième qui fait Dalayaf et Médeho.

Ces postes de santé fournissent des soins de santé de proximité pour la population et de la communauté avoisinante de ces zones. Ils offrent une prise en charge de base si besoin par la population. Pour des examens complémentaires ou des soins en santé imagerie et biologie sont réalisés automatiquement au centre de CMH d'Obock.

**Les défis identifiés de la Couverture Médicale de la région sont :**

- L'absence des infrastructures aménagées.
- La répartition disproportionnée des postes de santé existants (concentré sur le même axe dans l'aire géographique d'Obock).
- Insuffisance accrue du personnel de santé.
- Développer des structures sanitaires de proximité dans les zones densément peuplées sur un rayon de 30 à 40 Km. et très éloignées des centres de santé existants (ex : Daddato, Adgueno, Andoli, Moulhoulé, Hammar, Bossali, etc).

### 8.3. Tourisme, Artisanal

Le tourisme est un secteur prometteur dans la région, Obock dispose de fortes potentialités naturelles et culturelles qui peuvent attirer des touristes nationaux et internationaux.

Toutefois, ce tourisme est surtout transitaire à l'exception des mangroves et des Iles et du Mont Mabla. Cependant, il faudrait penser à développer un programme touristique intégré et attractif pour que les touristes passent plus d'une nuit par endroit.

Ceci est l'un des objectifs stratégiques de promotion du tourisme dans la région, avec une collaboration entre les secteurs public et le privé. Un secteur public qui va créer une politique intégrée pour encourager et faciliter la gestion des terres notamment celle dites collectives pour soutenir l'investissement et par conséquent le développement de l'infrastructure touristique.

Ce secteur doit suivre la politique du gouvernement et les installations touristiques afin développer le programme communautaire en utilisant les ressources disponibles dans leur communauté.

Le tourisme peut permettre la dynamisation de l'économie rurale de la région d'Obock.

L'artisanal est aussi un facteur très encourageant et à soutenir. En effet, les produits de l'artisanat dans cette région tels que les broderies, les coutures et costumes traditionnels sont d'une grande valeur surtout pour l'entrepreneurial féminin.



particulier dans le territoire de Bissidrou qui dispose près de la moitié des terres (5.000 ha) cultivables.

La production agricole reste faible, souvent confrontée à des problèmes imposés par la nature et le manque des traditions agricoles des agriculteurs, ce qui a entraîné la dégradation du capital naturel.

En outre, le développement du système agricole dans la région fait face à des contraintes réelles plus particulièrement :

- Le manque d'eau et / ou son cout élevé
- Le tarissement de nombreux points d'eau
- Des infrastructures hydrauliques défectueuses,
- Des difficultés d'entretien de la fertilité des sols,
- Des producteurs faiblement organisés et connaissant des difficultés dans la gestion des activités agricoles.

Ce sont en fin de compte les activités informelles (commerce surtout) qui procurent de l'emploi et des revenus.

L'utilisation des terres agricoles de la région se caractérise en trois étages d'occupation, en hauteur nous avons les palmiers, les arbustes fruitiers et les cultures sous-jacentes.

Au Sud de la région d'Obock, les ressources de la population proviennent de la vente des produits de récolte agricole (oignons, tomates). Mais cette culture n'est praticable que s'il y en a une suffisance d'eau au niveau de ces zones. Et les traits caractéristiques observés dans chacune des zones agro écologiques sont les suivant :

- Une superficie forestière qui diminue fortement du Sud-Ouest.
- Une pluie, au profit des terres arables ou les agriculteurs cultivent des cultures de base de la période très courte.
- Des périmètres d'irrigation faibles, malgré la disponibilité d'eau.

Quant au sud, plusieurs cultures pérennes ont été abandonnées pour des raisons de pénurie d'eau, en d'autres parties par la salinité des sols, et ont conduit à la migration de la jeunesse de ces communautés respectives vers le chef-lieu à la recherche des travaux rémunérateurs.

L'agriculture représente la très grande part des activités économiques dans les zones d'Allaili Dadda et Médeho. L'agriculture et ses activités connexes y sont principalement soutenues par la FAO et le Ministère de l'Agriculture et dans certaines zones comme à Assassan.

## 8.6. Élevage

Obock est une région d'élevage, qui occupe près de 40% des actifs de la région et mérite d'être pris en charge pour atténuer les freins qui empêchent à sa modernisation (la sécheresse récurrente, insuffisance des pâturages communautaires, insuffisance des intrants vétérinaires, manque de vaccins, faiblesse de productivité de l'élevage, etc...).

Grâce à sa façade maritime de plus 100km, elle peut être une plateforme pour l'attroupement, la réexportation des caprins, bovins et camelins vers le Yémen et les pays de la péninsule arabique.

De ce fait, le développement du secteur de l'élevage à Obock peut confirmer ce statut de plate-forme qui aurait un impact important pour le développement local.

## 8.7. Electricité

Malgré la disponibilité de l'électricité à Obock ville, le prix du kWh est élevé comparé aux autres régions. Les Sous-Préfectures et les localités rurales ne sont pas encore électrifiées, toujours sous l'approvisionnement en énergie solaire, qui est limité à une partie des localités à Médeho, Waddi, et les sous-préfectures d'Allaili Dadda et KhorAngar. Ce sont des zones relativement isolées dans les régions éloignées et dont les équipements de transmission ne sont pas installés à cause du facteur cout/effet.

## 8.8. Infrastructures Routières

La région d'Obock souffre d'une insuffisance d'infrastructures routières et d'un manque de mobilité entre les communautés rurales et le chef-lieu, qui constitue un obstacle important au développement local pour la région. Certaines pistes reliant les différentes localités telle que (Médeho jusqu'à Obock et Allaili Dadda) sont difficilement accessibles pour une circulation ou un accès des biens de transport.

Carte 3 : carte des principales infrastructures de la région d'Obock



## 8.9. Organisation Administrative Institutionnelle

Carte 4 : carte administrative de la région d'Obock



### ▪ Préfecture

La représentation de l'Etat dans la région d'Obock est dirigée par une préfecture régionale avec à sa tête le Préfet. De point de vue administratif, la préfecture (dont le chef-lieu est la ville d'Obock) est composée de trois sous-préfectures : la sous-préfecture d'Allaili Dada, située au nord-ouest de la région, la sous-préfecture Khor Angar au nord de la région et la sous-préfecture de Waddi (qui a été créée fin 2022). Le préfet, avec ses deux préfets adjoints et ses trois sous-préfets (basés à Allaili Dadda, Khor Angar et Waddi), représente l'Etat.

### ▪ Collectivité Régionale

La Collectivité dispose d'un Conseil régional, ayant un pouvoir délibératif, constitué de 11 conseillers régionaux, élus pour un mandat de 5 ans.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la région s'administre librement par l'intermédiaire des conseillers régionaux élus au suffrage universel direct. Chaque collectivité régionale est constituée d'une Assemblée Régionale et d'un Exécutif régional élu par l'Assemblée.

## II- Participation des populations aux étapes de la démarche méthodologique

### 1. Foras et Zones d'étude

- **Lieu d'étude** : Obock-Ville, sous-Préfectures de Khor Agar et Allali Dadda, localités de Waddi et Médeho.
- **Présentation** : des ateliers participatifs ont été réalisés dans chacune de ces localités afin de récolter les besoins et attentes des populations. Des représentants des localités environnantes ont également été conviés à prendre part à ces travaux. Le tableau ci-dessous recense les nombres de participants par localité selon les ateliers.

Zone	Localité	Hommes	Femmes	Total
Obock	Obock-Ville	26	5	31
	Assassan	4	0	4
	Orobor	2	0	2
	Harka	1	0	1
	DalayAf	2	0	2
				40
Khor Angar	Khor Angar	7	3	
	Moulhouleh	7	1	
	Guehere	2	0	
	Hamar	5	0	
	Lahassa	7	2	
	Oulma	4	2	
				40
Allali Dadda	AllaliDadda	17	10	
	Andoli	6	0	
	Bissidirou	3	0	
	Weima	1	0	
	Adgueno	3	0	
				40
Medeho	Medeho	30	10	40
Waddo	Waddi	33	7	40

### 2. Approche Participative

La gestion participative a été notre organisation de mise en œuvre et d'exécution du processus de diagnostic du Plan de Développement Régional (PDR) de la région d'Obock. Une évaluation participative qui nous a permis de communiquer et dialoguer avec les différents acteurs locaux et communauté de toutes les zones d'études autour de :

- L'Identification des problèmes : comment communiquer et informer sur les communautés.

- L'analyse des causes, des conséquences et des solutions éventuelles (selon la méthode de l'arbre à problèmes ou de la grille d'analyse des problèmes).
- Priorités sur les besoins ; comment identifier les besoins des communautés.
- Définir une vision pour le développement au niveau village/quartier. Faire participer les communautés à la mise en œuvre des réalisations ou micro réalisations d'infrastructures sociocommunautaires.
- Définir les objectifs, les stratégies et les actions à mener au niveau village/quartier.
- Comment associer les populations à la mise en œuvre du développement régional.
- Définir les objectifs, les stratégies et les actions à mener dans le cadre du PDR
- Créer une interaction entre le conseil régional et les communautés.
- Faire acquérir de nouvelles compétences par les communautés.
- Favoriser l'apprentissage de la démocratie à la base.
- Atténuer les tensions sociales dans la situation d'un pays post conflit (anticiper et participer à la prévention des conflits).
- Favoriser les dynamiques et les consensus entre acteurs
- Associer durablement les populations et les institutions locales et donner le sentiment d'une distribution équitable des biens de la région.

Une approche pertinente et adaptée qui a créé une atmosphère de confiance, d'autocritique et d'entraide réciproque et a permis aux participants des communautés de participer à la formulation des problématiques et des contraintes et des potentialités du plan de développement régional de leur région.

### III- Etat actuel de développement de la région

#### 1. L'état de la situation socio-économique locale

Le diagnostic établi a révélé la persistance de plusieurs problématiques non encore résolues présentes dans le tableau suivant.

Problème	Lieu	Causes	Conséquences	Solutions Possibles
<b>Prob1 : Manque d'enseignants, de dortoir, de cantines au niveau des structures scolaires, et manque de moyen de transport pour les élèves des sous-localités.</b>	-Sous-Préfecture de Khor Angar. -Sous-Préfecture d'AllailiDadaa. - Waddi - Médeho - Assassan - Dalaf ay - Orobor	-Conditions d'accès difficiles  -Manque de moyens.	-Perditions des effectives des élèves scolariser.  -Faible taux d'alphabétisation chez les jeunes au niveau de la région.	-Construire des cantines et des dortoirs.  -Mettre à disposition des véhicules de transport pour les élèves de sous-localité.  -Sensibiliser les parents sur les droits de leurs enfants.
<b>Prob2 : Absences de prise en charge de Maternité et des équipements des bases de santé dans le centre de CMH.</b>	Sous-Préfecture de Khor Angar. -Sous-Préfecture d'AllailiDadaa. - Waddi - Médeho - Assassan - Dalaf ay - Orobor	-Manque de moyens.	-Hausse de taux de mortalité infantile.  -Prise en charge de santé insuffisante et non accès à la santé universelle.	-Equiper les centres de CHM. -Augmenter l'effectif de personnel de santé. -mettre en place une petite maternité au CHM.
<b>Prob3 : Manque d'équipements de base pour le développement du secteur de la pêche un atout majeur pour le développement rural de la localité.</b>	Sous-Préfecture de Khor Angar. -Obock ville - Dalaf ay	-Manque de coordination des projets de priorisation de la bonne gouvernance locale.	-faible exploitation de la pêche.	- davantage de formation pour les pêcheurs.  Renforcement de capacité en équipement et en infrastructures de pêche
<b>Prob4 : Manque des programmes de Promotion des femmes et des jeunes filles.</b>	Obock-ville Sous-Préfecture de KhorAngar. -Sous-Préfecture d'AllailiDadaa.	- la concentration des programmes des promotions de la femme au niveau du chef-lieu.	- Inégalités de développement entre les hommes et les femmes.	Amélioration de taux de scolarisation des jeunes filles

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Waddi</li> <li>- Médeho</li> <li>- Assassan</li> <li>- Dalaf ay</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rôle de second plan des femmes dans la prise de décision puis dans l'insertion professionnelle</li> </ul>	Chômage élevé chez les jeunes femmes	Sensibiliser les communautés sur le rôle de la femme en tant qu'actrices de développement local.
--	---	--	--------------------------------------	--

## 2. Les atouts de développement de la région

Suite au diagnostic participatif conduit dans les deux sous-préfectures (Khor Angar, Allaili Dadda) et dans les localités (Waddi, Médeho), les communautés ont pu parvenir à des propositions de solutions pertinentes formulées par zones d'études. (Voir le tableau en dessous)

Sous-préfectures et ses localités	Atouts	Problèmes Faiblesses	Causes ;	Conséquence	Pistes de solutions et Attentes de la population
	Potentiels		Craintes/Risque		
<b>Sous-préfecture de khorAngar et Sous Localité de Moulhoule</b>	Existence de poste de santé et une école primaire Autorité locale	Insuffisance de personnel qualifié et d'équipements dans le poste de santé: couverture sanitaire insuffisante	Non Implication des décisions	Bénéficiaire direct à impliquer tout au long du projet	Construction de nouveaux ouvrages hydrauliques et Réhabilitation des puits fonctionnels Réhabilitation d'une infrastructure de base
	Zone d'activité de maintenance navale pour l'économie Blue	Manque d'infrastructure hydraulique et d'assainissement	La gestion de la migration peut être aussi un facteur de menace pour la région  La proximité du littoral Yémen, un pays en conflits	Déperditions des élèves scolarisés.  Faible taux d'alphabétisation chez les jeunes au niveau de la région	Disposer d'un véhicule pour la collecte des ordures ménagère  Elaborer un plan d'urbanisme sur l'état de propriété
	Littoral maritime et proximité du Yémen, un potentiel régional pour promouvoir et transformer la commercialisation de la pêche et le libre-échange (entre le Yémen, Khon Angar, Obock	Problème d'accessibilité entre sous-localité rurales	Conditions difficiles de travail dans la région pour les enseignants, les professionnels de la santé, etc	Hausse de taux de mortalité infantile	Renforcement des moyens de santé et d'hygiène Disposer une ambulance
	Potentialité de pêche un atout majeur pour le rural de la localité	Faible taux de fréquentation scolaire notamment chez les filles.	Manque de coordination des projets	Prise en charge de santé insuffisante et non accès à la santé universelle	Disposer des équipements administratifs notamment pour le prélèvement des impôts et taxes
		Faible qualité de l'enseignement accentuée et l'insuffisance et d'infrastructures scolaires.	Problème de bonne gouvernance locale.	faible exploitation de la pêche	Disposer d'infrastructures structurantes (Quai d'embarquement et de débarquement des marchandises)
		Faible prise en compte du genre dans les activités socioéconomique de la région		Les femmes ne s'impliquent pas dans la gestion locale de la région	Construction d'un sale de stock d'équipements sanitaires
		Manque des programmes de Promotion de la Femme		Recours à la médecine traditionnelle	Construction d'un dortoir implantation des bornes des fontaines
		Absence d'un plan stratégique intégré qui permet de passer entre les structures administratives verticales traditionnelles			Construction d'une cantine scolaire
		Manque d'équipements de base pour le développement du secteur de la pêche			Construction de deux salles de classes à Moulhouleh
					Disposer d'un véhicule pour le transports des élèves des villages éloignés

Sous-préfecture d'ALLAILI DADA	Autorité locale	Manque d'un dortoir	Durabilité des Ouvrages Echec des projets	Bénéficiaires et acteurs directs à responsabiliser	Construction d'un dortoir pour les enfants
Localité-Andolie-ASADABAH	Proximité avec la population	Manque des équipements scolaires et sanitaires absences des latrines	Conditions difficiles de travail dans la région pour les enseignants, les professionnels de la santé, etc.	Déperditions des élèves scolarisés.	Implanter des bornes de fontaines dans l'école primaire
	Opportunité de développer l'économie basée essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et les produits forestiers pour la dynamisation économique de la région.	Insuffisance du personnel qualifié dans le poste de santé manque de moyens logistiques	Manque de coordination des projets	Faible taux d'alphabétisation chez les jeunes au niveau de la région	Construction des latrines
		Insuffisance du personnel qualifié dans le poste de santé	Absence total de télécommunication au niveau de la localité.	Hausse de taux de mortalité infantile.	Réhabilitation d'un poste de santé et ambulance
		Manque de moyens logistiques		Prise en charge de santé insuffisante et non accès à la santé universelle	Construction des ouvrages hydrauliques, construction d'une clôture de mur des puits traditionnels
		Faible taux de fréquentation scolaire notamment chez les filles.		Frontière ; risqué d'intrusion de personnes hostiles au niveau de la région	
		Absence de stock de traitements		Les femmes ne s'impliquent pas dans la gestion locale de la région	Renforcement d'une formation en matière agropastorale
		Absence des prises en charge de Maternité		Recours à la médecine traditionnelle	Construction d'une piste Andolie-Khon Angar
		Faible qualité de l'enseignement accentuée et l'insuffisance d'enseignants et d'infrastructures scolaires		Enclavement en termes de communication	Construction d'une école coranique
		Faible prise en compte du genre dans les activités socioéconomique de la région		Frontière ; risqué d'intrusion de personnes hostiles au niveau de la localité.	l'installation d'un réseau de télécommunication pour la localité
					l'électrification de la localité d'Alaili
					Développement et Accompagnement pour la commercialisation et la vente de leurs activités apicole au niveau de la région
					Construction d'un petit local pour espace filles et femmes dont elles aimeraient conduire leurs activités d'autonomisation et de formation en couture

Localité	Association expérimentée et légitime	Insuffisance d'une infrastructure sanitaire	Durabilité des ouvrages	Bénéficiaire direct à impliquer tout au long du projet	Reconstruire le poste de Santé
MEDEHO	Engagement autorité locale			Multiplication des maladies hydriques	Construire une salle de maternité
		Insuffisance du personnel de poste de santé	Prédominance de la médecine traditionnelle Conditon d'études vraiment très difficiles	Recours à la médecine traditionnelle	Réhabiliter le puits fonctionnel
		Manque des traitements médicaux	Fort taux d'abandon chez les filles	Surexploitation d'un puits traditionnel	Equiper le seul puits fonctionnel
		Manque des équipements sanitaires, enclavement sous-équipements	Manque d'initiative d'un comité rurale Salinité de la nappe	Sécheresse	Construire des nouveaux ouvrages hydrauliques
				Exode rurale	Réhabiliter un logement des enseignants
					Construire un dortoir
					Construire des bornes fontaines à ménager des

d'Obock -Dalay af- Orobor-Assassan- Indai, Firiss	Littoral maritime et proximité du Yémen, un potentiel régional pour promouvoir et transformer la commercialisation de la pêche et le libre-échange (entre le Yémen, Khon angar et Obock)	Puits à ciel ouvert et non couvert existant dans une petite localité de Ter o	Non implication dans les prises de décisions	Prise en charge de santé insuffisante et non accès à la santé universelle	Améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les localités de Dalay-Af, Orobor, Assasan, Fanteherou, Indai, Firiris
	Elevage et agriculture tourisme et les palges, les sites de plongées, Accessibilité avec le Yémen	Manque de sensibilisation de la population locale sur les questions d'hygiène, d'assainissement et santé	No fonctionnalité d'un poste de santé Manque de médicament	faible exploitation de la pêche.	Disposer des équipements sanitaires et scolaires
		Manque d'ouvrages hydrauliques	Manque de moyens de ransport	Les femmes ne s'impliquent pas dans la gestion locale de la région	Réhabiliter et renforcer un puits traditionnel
		Insuffisance des ouvrages hydrauliques dans les	Population nombreuse pour un infirmer affecté au poste de santé d'une localité d'Assasan Insuffisance des personnels de santé	Recours à la médecine traditionnelle	Localité de Dawaylou : construire une citerne enterrée avec une clôture de mur
		hydrauliques dans les cinq localités	Manque d'équipements sanitaire dans le poste de santé de Dalay-	Multipliation des maladies hydriques	Localité de dikalou : Construire une citerne enterrée Localité de Bouhous : construire une citerne enterrée
		Sources d'approvisionnement des eaux sous forme des puits traditionnels propres à la consommation à cause de leur niveau de Contamination	Insuffisance du personnel de santé dans le centre de santé de Dalay-Af		Localité adaytou : Construire une citerne enterrée avec un moyen de fermeture (la clôture de mur
		Manque d'équipements techniques pour fournir l'eau potable sur toute l'étendue de la région d'Obock			Localité Indai : Réhabiliter et renforcer un forage avec des équipements
		Fort consommation d'eau non traitée par la population ou de manque de traitement local et enclavement des sous-localités et manque de moyens de transport			Multiplier des bornes de fontaines Localité d'Adodobah : Construire une citerne enterrée
		Accès difficile aux infrastructures dans les deux centres de la région d'Obock : Assasan ; Dalay-Af			Localité Tagareh : Construire une citerne enterrée
					Localité de DalayAf : Reconstruire un puits traditionnel existant. Construire un réservoir d'eau Localité GalahtoAf : Construire un forage
					Localité Firiris : Réhabiliter un puits traditionnel Réhabiliter et renforcer le forage Fanteherou : Construire un réservoir d'eau et mettre à leurs dispositions des équipements d'assainissements
					Localité de DalayAf : Reconstruire une école primaire
					Disposer des équipements nécessaires pour un dortoir existant
					Construire une bibliothèque médiatique
					Déchetterie et unité de transformation de déchets plastiques
					Ecole nationale de pêche et un centre de mise en quarantaine pour bovin et caprin
					Protection de forêt de mangroves
					Construction d'une corniche et une digue de protection quartier de pecheur
					Pavages des routes
					Musée de l'histoire et bibliothèque
					Centre de sport nautique

### 3. Analyse des pistes de solutions par secteur

#### **Emploi**

S'agissant de la problématique de la lutte contre le chômage et des difficultés des populations jeunes à trouver un emploi, les participants ont proposé les axes de réflexion suivants :

- Rétablir le système de quota pour la région dans les recrutements de la fonction publique (militaire, police, garde-côtes, marine nationale, éducation nationale, santé publique etc.) et dans les ONG ou opérateurs privés exerçant dans la région.
- Apporter des réponses appropriées au renouvellement des générations dans la fonction publique en garantissant les remplacements au départ à la retraite des fonctionnaires.
- Lutter contre le désœuvrement des jeunes en échec scolaire à travers des formations professionnelles et qualifiantes en mettant à contribution de manière efficace et efficiente le lycée industriel et commercial présent dans la région (LIC) mais aussi les parents.
- Créer des stages, des emplois rémunérés des jeunes diplômés de métiers au sein des entreprises locales privées et publiques.

### ***Pêche et agriculture***

Par rapport aux potentialités économiques de la région :

- Apporter un appui financier au travers des fonds de développement et la micro finance aux secteurs productifs tels que la pêche, l'écotourisme, l'hôtellerie et la restauration.
- Relancer le projet du chantier naval
- Apporter un appui technique au travers le Ministère concerné au secteur de l'agriculture en mettant en place des solutions adaptées aux conditions climatiques de la région (goûte à goûte, culture sous serre etc.).
- Faire un plaidoyer pour l'installation des structures financières avec des produits financiers plus adaptés dans la région pour amorcer son développement en chef-lieu et dans les sous localités.

### ***Infrastructure Routière***

Par rapport au problème d'accès et désenclavement :

- Elargir la couverture de réseau téléphonique dans les localités lointaines.
- Améliorer la mobilité des hommes et circulation des biens entre les localités et le chef-lieu en créant des routes goudronnées ou des pistes améliorées ; vu l'accessibilité et les liaisons routières restreintes entre le chef-lieu, les sous-préfectures et les localités potentielles, de la RN 15 de Obock –Allaili Dadda et Obock-Médeho, et Obock – Dalha.

### ***Promotion du Genre***

Par rapport au problème de l'égalité des genres et aux droits des femmes :

- Soutenir les initiatives des regroupements des femmes des localités rurales et du chef-lieu pour stimuler les activités génératrices de revenu et lutter contre la précarité.
- Favoriser les filles et les femmes dans les recrutements.
- Mise en place des programmes d'assistance des jeunes filles déscolarisées pour faciliter l'intégration dans la vie sociale à travers des programmes d'études techniques.
- Octroyer une attention particulière aux soins sanitaires des jeunes filles et de la femme
- Etendre les portées de programmes de subventions de solidarité sociale aux groupes vulnérables.
- Plus de sensibilisation sur les MGF et les droits des femmes.
- Promouvoir la pêche entrepreneuriat féminine de la Sous-Préfecture de Khor Angar.

- Promouvoir l'industrie laitière communautaire pour les femmes de Médeho.
- Favoriser l'entrepreneuriat des programmes de résiliences et du changement climatique des femmes des localités rurales d'Andoli et d'Allaili Dadaa.

### ***Santé***

S'agissant de la thématique de la santé, les priorités identifiées portent sur :

- Mettre en place (en coordination avec les autorités compétentes) un mécanisme d'intervention hospitalière d'urgence (évacuation durable et sécurisée).
- Pour les évacuations sanitaires intérieures, mise en service d'ambulances dans les dispensaires de localités rurales éloignées.
- Renforcement des capacités du service de gynécologie du Centre médical et hospitalier d'Obock, (mieux l'équiper en personnel spécialisée et en médicaments), et prévoir des caravanes médicales plus fréquentes pour les sous localités.
- Elargissement des prestations de services de la CNSS.
- Au regard de la prolifération des moustiques et des risques élevés d'épidémie du paludisme, intensifier et alterner la pulvérisation spatiale et intra-domiciliaire notamment à travers le soutien du ministère de l'agriculture.

### ***Education***

Concernant le secteur de l'éducation, les axes de renforcement concernent :

- Lutter contre le niveau élevé d'abandon scolaire en facilitant les conditions de transports vers les écoles ; en développant des capacités d'hébergement et en participant aux frais de scolarisation universitaires.
- Renforcer les capacités professionnelles des équipes pédagogiques et d'encadrement de l'enseignement fondamental et secondaire.

### ***Environnement et culture***

Par rapport à la gestion de catastrophes naturelles et de la voirie publique :

- au regard de l'extension de la ville et la densité de sa population, et de l'ampleur des ordures ménagères et dégradations de voies publiques, la structuration et le renforcement des capacités des services de la voirie d'Obock sont nécessaires.
- Création d'un centre de mise en quarantaine pour bovins et ovins.
- Digue de protection (quartier des pêcheurs) et construction d'une corniche
- Protection des forêts de mangroves (Godoria et Khor Angar).
- Musée de l'histoire et une bibliothèque régionale.
- Pavage des routes au vu des inondations répétées.

### ***Ressource en Eau***

Par rapport à la gestion et à la disponibilité de l'eau sur l'ensemble du territoire, les propositions de réflexion ont porté sur :

- Promouvoir, étudier, et mettre en place un mécanisme basé sur la gestion de l'économie de l'eau.
- Créer des forages ou des puits d'eau dans les localités en manque d'eau potable.
- Déconcentrer les services techniques de dépannage, de maintenance.

## IV- Diagnostic institutionnel, organisationnel et financier

### 1. Diagnostic institutionnel

Comme toutes les autres régions du Pays, la région d'Obock est gérée par deux administrations distinctes : La Préfecture et le Conseil Régional.

La **Préfecture** représente l'Etat dans la région avec à sa tête le Préfet. Elle est dotée des moyens financiers, de moyens humains et techniques pour mener à bien sa mission.

Le territoire de la région est découpé en sous-préfectures pour disposer d'une administration proche des communautés. La région d'Obock compte trois sous-préfectures. Celle d'Allali Dadda pour couvrir la partie Nord-Ouest du territoire, celle de Khor Angar pour la partie Est et celle de Waddi pour la partie Sud-Ouest. La sous-préfecture d'Allaili Dadda ne dispose pas de local administratif et des moyens humains matériels et logistiques. Quant à la sous-préfecture de Khor Angar les locaux administratifs sont en cours de réhabilitation mais elle ne dispose pas non plus des moyens humains matériels et logistiques jusqu'à présent. La sous-préfecture de Waddi a été créée récemment.

La préfecture dispose au sein des communautés de personnels relais qui jouent le rôle « auxiliaires administratifs ». Ce sont les chefs de villages, les Okals Généraux et les Okals qui sont rémunérés et qui sont des relais de la préfecture dans toute l'étendue du territoire de la région. Ils sont surtout chargés d'appuyer le préfet dans la résolution des conflits et la gestion coutumière des affaires concernant les communautés locales.

La préfecture est appuyée dans sa mission de représentation de l'Etat par l'ensemble des services techniques déconcentrés présents dans la région.

La deuxième institution qui intervient dans la région est le **Conseil Régional**. Malgré l'ancienneté des Premiers Conseils Régionaux Provisoires (1999), l'institution est encore « jeune » dans l'exercice de la gestion administrative d'une région. Bien que le *décret n°2007 – 0099 – PR – MID* ait transféré 9 domaines de compétences au Conseil Régional, à ce jour, seule celle de l'Etat Civil est réellement effective au niveau du Chef-lieu.

Par ailleurs, le transfert des compétences de l'Etat à la région n'a pas été accompagné de transfert de ressources financières pour permettre au Conseil Régional d'exercer pleinement ses missions. Ce n'est finalement que depuis 2020, que la Région dispose de ressources financières.

En termes de répartition géographiques les membres du conseil régional proviennent des différentes zones de la région, toutefois ils sont tous basés à Obock-Ville.

En termes de genre, le Conseil régional d'Obock comporte 4 femmes parmi ses 11 élus, soit un taux de 36%. Parmi ses élues, deux font partie des cinq membres du bureau exécutif du Conseil régional.

### Répartition des élus du Conseil régional d'Obock par sexe

	Effectif total/Nombre	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
<b>Conseil Régional (y compris bureau exécutif)</b>	11	7	4
<b>Bureau exécutif</b>	5	3	2

Pour traiter les questions techniques, dans le cadre du fonctionnement normal de la collectivité locale il est mis en place des commissions techniques dont l'objectif est d'apporter au conseil régional un avis consultatif sur des sujets techniques. Il est prévu dans le cadre de la loi créant les Conseils Régionaux, la mise en place de 5 commissions techniques, ci-dessous, chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

- commission des affaires administratives, juridiques et du règlement intérieur ;
- commission de l'éducation, de la santé et de l'eau ;
- commission des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse et des sports
- commission des finances, du plan et du développement économique ;
- commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des domaines, de l'urbanisme et de l'habitat.

A ce jour, aucune de ces commissions n'ont pu être mises en place à Obock sans doute en raison de la faiblesse des capacités techniques, humaines et financière du Conseil Régional.

## 2. Fonctionnement de l'administration régionale

Le Conseil Régional d'Obock est administrée par deux organes dotés chacun d'attributions spécifiques définies par la loi. Il s'agit de :

**L'Assemblée Régionale Délibérante** qui est composée de 11 membres élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans. Il se réunit quatre fois par an en session ordinaire et chaque fois que nécessaire en session extraordinaire. Ces sessions permettent de discuter de toutes les questions relatives à la gouvernance de la région.

Le **Bureau Exécutif** qui est élu par l'assemblée régionale. Il s'agit du président du conseil régional assisté par un vice-président, 2 secrétaires et 1 questeur.

Au niveau de l'organisation et du fonctionnement des services du conseil régional, 9 domaines de compétences ont été transférés par l'Etat au Conseil Régional dans le *décret n°2007 – 0099 – PR – MID*. Ces 9 domaines sont les suivants :

1. Le développement économique
2. L'environnement et la gestion des ressources naturelles
3. La planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat

4. La santé et l'action sociale
5. La jeunesse, les sports et loisirs
6. La culture et la promotion des langues nationales
7. L'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle
8. La voirie, l'assainissement et la gestion des marchés
9. L'état civil

Aujourd'hui, seul l'Etat Civil a été en partie transféré. En effet, même si le personnel de l'Etat Civil de la Préfecture a été déplacé au Conseil Régional au Chef-lieu et que le fonctionnement du Service est satisfaisant dans son ensemble, dans les sous-préfectures, ce sont toujours les sous-préfets qui gèrent encore le service. Par ailleurs, ce transfert de compétences s'est fait sans aucun transfert de ressources financières de la part de l'Etat.

Pour le ministère de l'éducation, le transfert des compétences à la région s'est limité à une cogestion des cantines et des transports scolaires qui se traduit par une co-signature des décaissements sans véritable transfert de budget spécifique pour cette activité à la région.

Pour les autres ministères sectoriels, aucune compétence particulière n'a été encore transférée à la région.

Au niveau des ressources humaines, le personnel administratif du conseil régional relève de différents statuts. Certains sont des fonctionnaires détachés, d'autres des conventionnés et des contractuels. Ce n'est que fin 2020 qu'un Secrétaire Général a été nommé. Il remplit le rôle d'animateur des services administratifs de la région et a été accompagné début 2021 par le recrutement d'un ingénieur et d'un comptable pour doter la région des techniciens. A travers l'initiative pour l'emploi du Ministère du Travail, 5 jeunes cadres ont également rejoint l'équipe du Conseil régional en 2022.

En termes de moyens matériels et logistiques, Le siège du conseil régional vient d'être réhabilité en 2022 dans le cadre du Programme ADIL pour qu'il puisse répondre dans les meilleures conditions à ses missions. Dans ce bâtiment, différents services déconcentrés de ministères ou institutions logent, dû au manque de bureaux dans le chef-lieu. Toutefois aujourd'hui avec le développement des activités du conseil régional et la nécessaire appropriation des compétences à transférer, de nouveaux services devront être créés et des besoins en termes d'espaces vont être nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil Régional dispose de peu de moyens logistiques et de fonctionnement. En effet, pour couvrir l'ensemble de son territoire celui-ci ne dispose que de deux véhicules dont l'un vient d'être octroyé dans le cadre du Programme ADIL.

## Représentation des différents Compétences Transfert Sectoriel au niveau du Conseil Régional d'Obock.

Domaines/paquets	Principales actions réalisées	Niveau de réponse et de service offert par la région
Développement économique		
Environnement et gestion des ressources naturelles		
planification, aménagement du territoire, Urbanisme, et habitat		
Education, alphabétisation et formation professionnelle	Sur le budget cantine et le transport scolaire le CR a le contrôle et la signature des dépenses	fonctionne
Santé et action sociale		
Jeunesse, sports et loisirs		
culture et promotion des langues		
voirie, assainissement et gestion des marchés	gestion voirie déchets assuré par une association	géré par la préfecture
état civil	établissement des actes	fonctionne
Fiscalité locale	Le recensement et le recouvrement ont été réalisé à travers une mission gérée par le ministère du budget	fonctionne

### 3. Gestion financière

Le Conseil Régional d'Obock n'a jamais eu avant l'année 2020 à mettre en pratique une expérience de budgétisation sans doute en raison de l'inexistence de ressources financières locales. Auparavant, le budget de la région se limitait à un budget de fonctionnement établi par le Ministère du Budget sans affectation en dépenses prédéterminées et sans réelle concertation avec les élus sur leurs besoins en ressources financières.

Par ailleurs, depuis 2018 et avec l'appui des services déconcentrés du Ministère du Budget, le Conseil Régional a eu la possibilité de collecter les patentes sur son territoire et qui ont ensuite été déposées dans un compte spécial du Trésor. Ce n'est qu'en 2020 que le Conseil Régional a eu l'autorisation d'utiliser ces fonds sans toutefois de règle d'affectation particulière.

De même, c'est en 2020 que le Conseil régional d'Obock a réalisé un premier exercice d'élaboration budgétaire pour son budget 2021.

La mobilisation des ressources du Conseil Régional provient des recettes fiscales et parafiscales locales, d'une dotation budgétaire de l'Etat et d'une subvention d'un bailleur de

fonds (l'Union européenne à travers le programme ADIL). Les dépenses sont co-signées par le président du Conseil Régional et le Trésorier régional.

### Evaluation des ressources d'Obock pour la période 2021-2025

		Année					
en Fdj		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Ressources	Fiscalité (patente, foncier, matériaux de construction)	4 200 000 Fdj	4 200 000 Fdj	4 200 000 Fdj	4 200 000 Fdj	4 200 000 Fdj	21 000 000 Fdj
	Fiscalité locale (droits de marché, location kiosques, services de produits concédés, autres taxes ou redevances)	3 560 000 Fdj	700 000 Fdj	700 000 Fdj	700 000 Fdj	700 000 Fdj	6 360 000 Fdj
	Dotations de l'état (fonctionnement)	39 745 000 Fdj	39 745 000 Fdj	39 745 000 Fdj	39 745 000 Fdj	39 745 000 Fdj	198 725 000 Fdj
	Subvention ADIL	70 000 000 Fdj	90 000 000 Fdj	90 000 000 Fdj			250 000 000 Fdj
	Subvention autres bailleurs	35 000 000	35 000 000,00	15 000 000	15 000 000	15 000 000	115 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>152 505 000 Fdj</b>	<b>169 645 000 Fdj</b>	<b>149 645 000 Fdj</b>	<b>59 645 000 Fdj</b>	<b>59 645 000 Fdj</b>	<b>591 085 000 Fdj</b>

La synthèse de la performance financière (des forces et faiblesses) du Conseil Régional - d'après l'auto-évaluation menée par le bureau exécutif - est présentée ci-dessous.

### Analyse des différents angles de mobilisation de ressources par nature du Conseil Régionale

COMPOSANTE FINANCIÈRE	Forces	Faiblesses
<b>Performance fiscal</b>		
Procédures d'assiette des impôts et des taxes locaux	recensement réalisé rôle partagé et mis à jour mensuellement	0
Procédures de recouvrement des impôts et taxes locaux		Pas de recouvrement de la taxe foncière bâti et non bâti, pas de recouvrement dans les localités rurales et aussi au chef-lieu.
<b>Performance Budgétaire</b>		
Processus budgétisation et intégration des orientations du plan de développement régional des principes d'équité	Elaboration basique mais élaboration quand même travail en fonction des doléances de la population	0
Respect des principes et règles de gestion des finances et de la comptabilité publique locale		0
Gestion du Patrimoine d'infrastructures publiques locales.		Faiblesse générale

## V- Vision et Orientations de Développement

### 1. La vision de développement de la collectivité

#### Vision de Développement pour 2035 :

La région d'Obock exploitera les avantages du tourisme en synergie avec la région de Tadjourah en raison de leur proximité. Les initiatives privées existantes seront redynamisées pour constituer les fondements. En outre, le développement de la pêche constituera un pilier essentiel du développement de la région; dans cette perspective, un village de pêcheurs créé à une quarantaine de kilomètres du chef-lieu est une initiative importante.

La diversité géographique et biologique est l'une des grandes caractéristiques de la région d'Obock. La région du Nord est montagneuse et reçoit une température fraîche en hiver. Celle de Sud est par contre désertique où il ne pleut pas ou rarement. La végétation varie donc du Sud vers l'Ouest.

La région d'Obock est également riche en ressources naturelles. Cette région dispose aussi un patrimoine culturel important, tant local que lié à l'héritage de la présence colonial. La diversité des paysages de la région d'Obock est un grand atout et constitue un pôle attractif de poids pour les touristes qu'ils soient nationaux et/ou étrangers.

Toutefois, l'éloignement de la capitale, le manque d'investissements directs dans la région et de possibilités d'emploi provoquent un taux de chômage important notamment chez les jeunes diplômés.

### 2. Les orientations stratégiques par secteur

L'analyse croisée du « SWOT/Approche Participative », nous a permis de ressortir les stratégies de développement qui ont fait l'objet du travail de programmation de la décentralisation technique lors de l'atelier et reliait à l'adoption de décret des compétences transférées au conseil régional et à la vision de 2035.

Les ateliers de recueil des besoins sur le territoire de la région et de priorisation ont été réalisés en planifiant la vision de développement de la collectivité d'Obock en quatre grandes orientations stratégiques :

- Développement socio-économique et culturel
- Environnement et ressources naturelles
- Services de base
- Développement Institutionnel et Gouvernance locale

Ces quatre axes sont complémentaires les uns aux autres mais la priorité a été donnée à l'axe de développement socio-économique et culturel. La vision ne peut être atteinte que par l'optimisation des forces de la région.

Les deux secteurs qui sont l'agriculture et le tourisme constituent une force motrice de l'économie régionale. Elles pourraient fournir diverses possibilités d'emploi pour les résidents régionaux, ruraux et améliorer leur bien-être.

La préservation et l'utilisation rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles est une condition très importante dont il est obligatoirement fondamental de tenir compte si on veut vraiment réaliser la vision de développement. En effet, l'agriculture et le tourisme ne peuvent pas être durables sans tenir compte de la gestion rationnelle de l'environnement et des écosystèmes d'autant plus qu'ils sont très vulnérables aux actions anthropiques et aux aléas climatiques.

## 2.1. L'axe du développement socio-économique et culturel

Stratégie	Programme
<b>1. La dynamisation de l'économie locale à travers la valorisation des produits de l'économie Bleu de la région.</b>	Promouvoir la Pêche communautaire au niveau de la région, dans les Zones de côtières et littorale, développement le métier dans le domaine à travers la création d'un centre de formation Professionnelle qui offre une plateforme d'exercice et d'activité qui englobe l'économie bleue.
<b>2. La dynamisation de l'économie locale par le développement du tourisme</b>	Promouvoir la collaboration entre les secteurs public et privé, intégration de la politique de gestion des terrains pour soutenir les investissements privés, le développement du tourisme communautaire
<b>3. Promouvoir et soutenir la participation des jeunes Obockois (ses) à l'entrepreneuriat.</b>	Création de possibilités d'emploi en particulier pour les jeunes diplômés, mise en place d'une école professionnelle, y compris la construction des Centres de l'artisanat à base communautaire.
<b>4. Réhabilitation du patrimoine culturel et architectural</b>	Promotion organisée des héritages culturels, y compris la musique traditionnelle, danse, alimentation, poterie, vêtements et le cimetière des maris français de Hayu, Promotion de la collaboration avec le secteur du tourisme.
<b>5. le Développement de l'économie verte de la région</b>	Développer les activités agricoles de la région en améliorant et innovant les technicités de la production agricole.

## 2.2. L'axe de l'environnement et ressources naturelles

Stratégie	Programme
<b>1. Préservation de l'environnement naturel</b>	Protection environnementale intégrée (gestion des bassins versants, lutte contre la désertification), formulation du plan directeur de gestion des déchets, y compris le matériel de la consommation in dégradable.
<b>2. Rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles</b>	Mesures visant à réduire les fuites et débordement d'eau d'irrigation, Promotion de sauver des technologies, le développement de ressources de l'eau de crue et protection des terrains contre les inondations, développement et diffusion des énergies renouvelables, amélioration de la gestion de l'eau / et la préservation de la mangrove de Godoria...

## 2.3. L'axe des Services des Bases

Stratégie	Programme
<b>1. Réhabilitation des Infrastructures de Base</b>	Amélioration de l'accessibilité de l'eau potable dans les régions éloignées, des services de base pour assurer une saine et promouvoir les possibilités de générer des revenus
<b>2. Amélioration des Services Sociaux</b>	Amélioration des services de santé, service de l'éducation, sport et services culturels et divers services pour les handicapés, amélioration de l'accessibilité des Nomades aux services sociaux.

## 2.4. L'axe de développement institutionnel et Bonne Gouvernance

Stratégie	Programme
<b>1. Appui aux fondements et objectifs de la bonne Gouvernance</b>	Renforcement des capacités au personnel chargé de la planification pour le développement territorial (le Conseil Régional et Préfecture) Activation de la mise en œuvre de la structure de développement territorial.
<b>2. Renforcement des capacités locales</b>	Renforcement des capacités surtout pour faire participer le secteur privé pour le développement territorial, création d'AGR et de possibilités d'emploi pour éviter davantage d'émigration (fuite des cerveaux)
<b>3. L'implication d'avantage du rôle des institutions de recherche scientifique et des développements dans le développement local.</b>	Promotion de la collaboration avec les instituts de recherche, des agences de développement, par exemple, CERD, pour préserver l'environnement des espèces en voie de disparition, de la mangrove, ajouté de la valeur sur les produits des pêches, en augmentant la productivité des terres agricoles, fournissant des compétences et des connaissances pour l'utilisation.

### 3. La cohérence avec les stratégies nationales et les ODD

Le Plan de Développement Régional a pour vocation de désagréger les politiques et stratégies internationales (ODD), continentales (Afrique 2063), nationales (Djibouti 2035, Plan National de Développement – ICI), et sectorielles au niveau local. Il constitue l'élément central du processus de décentralisation.

Ainsi, cette vision de développement de la région d'Obock s'inscrit pleinement dans la Vision Djibouti 2035 qui ambitionne de faire de Djibouti un hub commercial et logistique de l'Afrique qui assure le bien-être des djiboutiens et djiboutiennes dans un environnement de paix, sécurisé et propre, et qui repose sur cinq piliers : (i) la Paix et l'unité nationale ; (ii) la Bonne gouvernance ; (iii) l'Economie diversifiée et compétitive, avec comme moteur le secteur privé ; (iv) la Consolidation du Capital humain ; et (v) l'Intégration régionale.

Elle s'inscrit également dans le second Plan National de Développement 2020-2024 Djibouti ICI qui succède au premier Plan National de Développement quinquennal : la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2015 – 2019 (SCAPE), mis en œuvre et achevée en 2019. Ce second Plan National de Développement 2020-2024 Djibouti ICI repose sur 3 piliers ; Inclusion, Connectivité et Institutions. L'inclusion vise à ce que toute la population nationale profite des progrès économiques et sociaux. La connectivité vise à renforcer l'intégration régionale et mondiale comme la connexion interne entre les différentes régions. Et le pilier Institutions vise à assurer une gouvernance économique, judiciaire et politique plus efficace.

Enfin, la vision de développement de la région d'Obock et ses orientations stratégiques de développement s'inscrivent dans la stratégie continentale africaine 2063 qui vise à accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique ; ainsi que les grands objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations-Unies pour la période 2015-2030.

Le tableau ci-dessous synthétise la cohérence des orientations stratégiques du PDR d'Obock 2021-2025 et les stratégies nationales, continentales et mondiales (ODD).

		ODD	Afrique 2063	Vision 2035	PND DJIBOUTI ICI
Orientations stratégiques	Axes				
1.Promouvoir des stratégies de développement économique s'appuyant sur les potentialités et les ressources locales tout en veillant à la sauvegarde de l'environnement local	<b>Développement socio-économique et culture</b>	ODD13	<b>Aspiration 2</b>	<b>Pilier 3</b>	<b>Axe stratégique 1 : Inclusion</b>
		ODD14			
		ODD8			
		ODD17			
	<b>De l'environnement et ressources naturelles</b>	ODD7	<b>Aspiration 1</b>		<b>Thème transversal : Environnement</b>
		ODD17			
ODD13					
2. Mettre en œuvre un aménagement territorial respectueux du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme Régional, tout en améliorant l'accessibilité, la mobilité et le transport intra régional pour une cohésion territoriale	<b>Réhabilitation des Infrastructures de Base</b>	ODD3	<b>Aspiration 2</b>	<b>Pilier 4</b>	<b>Axe stratégique 2 : Connectivité</b>
		ODD4			
		ODD5			
		ODD9			
gouvernance locale efficace et transparente qui suscite l'adhésion de tous	<b>De Développement institutionnel et Bonne Gouvernance</b>	ODD16	<b>Aspiration 3</b>	<b>Pilier 2</b>	<b>Axe stratégique 3 : Institutions</b>

## VI- Matrice des activités prioritaires

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes (Années)					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux			
						1	2	3	4	5			Environne ment	Genre	Besoins spéciaux	
<b>OS1 : la Dynamisation et le Développement de l'économie verte de la Région</b>																
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQU E ET CULTUREL	Agriculture /Elevage	<b>Produit attendu : Augmentation des rendements des cultures grâce à une amélioration des techniques culturales</b>														
		réhabilitation des palmiers-dattiers de Bissidiro	augmentation de la production agricole	Bissidiro	Art. 8. 3							45 000 000	Conseil régional/ service régional de l'agriculture			
		Ferme caprine	améliorer les conditions de vie des populations	Dalay AF	Art. 8. 3							20 000 000	conseil régional/ service de l'élevage régional			
		Elevage des poules pondeuses	lutte contre la pauvreté et la précarité	Orobor	Art. 8. 3							25 000 000	Conseil régional/ service de l'élevage régional			
		Elevage des poules pondeuses	lutte contre la pauvreté et la précarité	Moulhoulé	Art. 8. 3							25 000 000	Conseil régional/ service de l'élevage régional			
		Octroi des kits d'agriculture aux agriculteurs	Augmentation de la production agricole	Village de Waddi	Art. 8. 3							5 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Octroi des matériels de protection pour leurs de production agricole (des barbelés)	Augmentation et diversification agricole	Herolé	Art. 8. 3							2 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Appui et octroi des kits d'agriculture aux agriculteurs	Amélioration des rendements agricoles	Badoyta ela	Art. 8. 3							2 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Appui matériels aux agriculteurs	Augmentation de la production agricole	Soubali	Art. 8. 3							2 500 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
Appui matériels aux agriculteurs	Augmentation de la production agricole	Harka	Art. 8. 3							2 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture					

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL	Agriculture /Elevage	Redynamisation et appui technique/matériels aux coopératives agropastorales	Augmentation de la production agricole	Allaili Dadda-Andolie-Daddato	Art. 8. 3						15 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Construction d'un stock pour les produits agricoles	Augmentation de la production agricole	Allaili dada	Art. 8. 3						2 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Appui matériel et techniques aux agriculteurs (achats d'intrants, plants et outils/matériels)	Augmentation de la production agricole	Bissidiro, Lahassan,(Qa ga)Souwali, Oulma	Art. 8. 3						10 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Réalisation d'un périmètre d'agropastorale modèle à Soublali et Assassan (Projet Pilote)	Promotion des activités agricoles de la Sous-Préfecture	Khor Angar	Art. 8. 3						10 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Construction d'un parc de bétail (Bovin)	Promotion du secteur de l'élevage	Obck ville	Art. 8. 3						40 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Formation et équipement d'un centre animalier des 5 Jeunes sur le vétérinaire	Pour la prise en charge des animaux	Allaili Dada	Art. 8. 3						5 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
<b>SOUS-TOTAL (1)</b>											<b>210 500 000</b>				
<b>OS2: La Dynamisation de l'économie Locale à Travers la Valorisation des Produits de l'économie Blue de la Région</b>															
		<b>Produit attendu : La dynamisation de l'économie locale à travers la valorisation des produits de l'économie Blue de la région.</b>													

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL	Pêche	Achats des 15 embarcations et matériels de pêche	Développement des activités de pêche.	Khor Angar-Moulhouleh	Art. 8. 3						18 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Former les jeunes sur la pêche aquaculture, pisciculture	Renforcer les jeunes de la communauté sur les ressources économie axée sur au niveau de leurs localité rural	Khor Angar	Art. 8. 3						5 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Construction d'une unité de transformation des pélagiques et emballages des fruits mers	Développement des activités de pêche.	Obock Vile	Art. 8. 3						100 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Création et Construction d'une école Nationale de Pêche		Obock ville								Conseil Régional/Ministère de l'Education National et de la Formation Professionnelle			
		Construction d'atelier de réparation des moteurs aux pêcheurs	Promouvoir l'entreprenariat des jeunes sur le métier de mer	Khor Angar-Obck	Art. 8. 3						30 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture et de la Pêche			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux			
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux	
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL	Pêche	Appuyer et former les pêcheurs aux techniques de pêches modernes pour une meilleure productivité	Renforcement des capacités techniques des pêcheurs	Khor Angar-Obck	Art. 8. 3						1 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture et de la Pêche				
		Voyage d'étude et échange d'expérience sur le métier de la pêche	Renforcer les jeunes sur								10 000 000	Conseil Régional - Préfecture d'Obock				
		Soutenir les coopératives des pêcheurs d'Obock	Commercialisation des produits de la pêche	Obock Ville	Art. 8. 3							5 000 000	Conseil Régional-Préfecture-secteur Privé			
		Réhabilitation du marché des poissons	Accroissement des débouchés pour les pêcheurs	Obock ville	Art. 8. 3							5 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Construction d'un atelier de Réparation des bateaux	Mutualisation des ressources et des moyens	Obock ville	Art. 8. 3							20 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			
		Achat de 5 embarcations +accessoires pour Dalay af	Aménagement d'une plateforme fixe et flottante qui permet aux bateaux de pêcheurs de s'accoster	Dalay AF	Art. 8. 3							10 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux			
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux	
		une construction d'une structure de conservation des poissons	Augmentation de la vente des poissons	Dalay AF	Art. 8. 3						15 000 000	Conseil Régional et Service régional de l'Agriculture				
<b>SOUS-TOTAL (2)</b>											<b>219 000 000</b>					
<b>OS3: Promouvoir et Soutenir la participation des jeunes régional et Rural Obockois (ses) à d'entreprenariats</b>																
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL	Artisanat / Commerce	<b>Produit attendu : Augmentation des revenus tirés de la production artisanale locale</b>														
		Renforcement des capacités les associations de femmes artisanes pour augmenter les revenus tirés de l'activité	Autonomisation des femmes artisanes	Khor Angar	Art.8. 2							2 000 000	Conseil Régional- Ministère de la Femme et de la Famille et l'ADDS			
		Former /Achat les femmes dans la confection des produits artisanaux de qualité	Renforcement des capacités des femmes artisanes	Médeho	Art.8. 2							5 000 000	Conseil Régional avec l'Office National du Tourisme de Djibouti			
		Appui à l'entreprenariat des jeunes et à leur mobilité	Renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs	Obock Ville	Art 8,2							35 000 000	Conseil régional/ CLE/ Ministère de la jeunesse et de la culture			
		Construction d'une maison de l'artisanat	Renforcement des capacités artisanes	Obock Ville	Art 8,2							20 000 000	Conseil régional / ministère des femmes/ Ministère du Commerce			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL	Artisanat / Commerce	Organiser des échanges d'expériences et de formations avec les femmes artisanes des autres régions	Découvertes d'autres produits artisanaux et amélioration de la qualité des produits	Sous-Préfecture d'Allaili dada et les localités avoisinantes	Art.8. 2						4 000 000	Conseil Régional avec les autres Conseils Régionaux			
		Mettre en place un fonds de développement de l'artisanat local	Disponibilité de moyens financiers de démarrage d'activités artisanales	Allaili dada, Médého, Khor Angar,	Art.8. 2						10 000 000	Conseil Régional-Ministère de la Femme et de la Famille et l'ADDS			
		Construction d'un local artisanal aux femmes pour les activités artisanales	Renforcement des capacités des jeunes filles dans les AGR	Allaili dada	Art.8. 2						5 000 000	Conseil Régional - Ministère de la Femme et de la Famille			
		Appui matériel aux femmes artisanes	Renforcement des capacités des jeunes filles dans les AGR	Allaili dada/Andolji	Art.8. 2						2 000 000	Conseil Régional - Ministère de la Femme et de la Famille			
		Construction d'un bâtiment comprenant des bureaux à louer	Création de conditions favorables aux activités génératrices de revenus	Obock-ville	Art.8. 2						40 000 000	Conseil Régional			
		Appui matériels aux tailleurs des pierres de géodes.	Renforcement des capacités des jeunes filles dans les AGR	Allaili dada	Art.8. 2						2 000 000	Conseil Régional - Ministère de la Femme et de la Famille			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux			
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux	
		Octroi des kits pour les Jeunes sortant des filières soudures /Froid du L.T.O (lycéen Technique d'Obock)	Renforcement des capacités des jeunes garçons dans les AGR	Obock-Ville							10 000 000	Conseil Régional - Ministère de la Femme et de la Famille				
<b>SOUS -TOTAL (3)</b>											<b>135 000 000</b>					
<b>OS4: Le Dynamisation de l'économie Locale Par le développement du Tourisme</b>																
<b>DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL</b>	<b>Tourisme</b>	<b>Produit attendu : Augmentation de la fréquentation grâce à une amélioration des infrastructures touristiques locales</b>														
		Développer le tourisme en soutenant les promoteurs de la région à travers l'octroi des crédits	Promotion le le Tourisme Communautaires de la région dans le milieu rural	région Obock	Art.8. 4								35 000 000	Conseil Régional- Ministère du Tourisme		
		Dispenser des formations de métier de guide pour 4 jeunes.	Augmentation de la fréquentation touristique	Obock-ville	Art.8. 4								5 000 000	Conseil Régional-		
		Mise en place des panneaux indicatifs et outils informatiques pour une visibilité et développer l'éco-tourisme dans la région	Promotion des atouts naturels de la région en plus large visibilité	région Obock	Art.8. 4								5 000 000	Conseil Régional avec l'Office National du Tourisme de Djibouti		

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE ET CULTUREL	Tourisme	Soutenir les Promoteurs de tourisme traditionnel et balnéaire, l'éco-tourisme	Promotion des atouts naturels touristiques de la région	Khor Angar, Moul houleh	Art.8. 4						5 000 000	Conseil Régional/ministère du tourisme/secteur Privée			
		Construction d'une station thermale	Promotion des atouts naturels touristiques de la région	Obock ville	Art.8. 4						50 000 000	Conseil Régional/ministère du tourisme/secteur Privée			
		Dispenser des formations pour les jeunes sur le métier de la restauration touristique pour le futur hotel de Ras Sian	Renforcement des capacités techniques des jeunes	Sous-Préfecture de Khor Angar	Art.8. 4						5 000 000	Conseil Régional/ministère du tourisme/secteur Privée			
		Préservation et valorisation du Patrimoine (Phare de Ras Bir)	Promotion du tourisme à travers le patrimoine	Ras Bir	Art.8. 4						50 000 000	Conseil Régional/ministère du tourisme/secteur Privée			
<b>SOUS-TOTAL (4)</b>											<b>155 000 000</b>				
<b>OS5: Préservation de l'Environnement Naturel</b>															
<b>Produit attendu : Sauvegarde de l'environnement local par la mise en œuvre des activités économiques</b>															

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Environnement et Ressources Naturelles	Environnement	Aménagement espace vert (palmeraie et pépinière)	Lutte contre la dégradation avancée de l'environnement	Obock ville	Art 9. 1						35 000 000	Conseil Régional/Préfect ure			
		Préservation de la Faune et de la Flore	Disponibilité d'un outil d'aide à la décision	Godoria- Ras Syan-	Art 9. 1						30 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Transformation des bois morts des Mangroves	Préservation de la recharge des nappes phréatiques	Godoria- Ras Syan	Art 9. 1						30 000 000	Conseil Régional avec la Direction de l'Environnement /ADDS			
		Mettre à disposition des équipements d'assainissements (Prolifération des moustiques, hygiène)	Promouvoir la protection des habitants sur les questions hygiénique de Fanthérou	Fanthérou	Art 9. 1						5 000 000	Conseil Régional- Santé/Préfecture			
		Plantations d'arbres dans le village de Khor Angar et localité avoisnantes	Promouvoir une protection de Biodiversité	Khor Angar	Art 9. 1						15 000 000	Conseil Régional avec la Direction de l'Environnement			
		Projets de renforcement d'espace vert (plantation)	Promouvoir une protection de Biodiversité	Obock-Ville	Art.9.1						5 000 000	Conseil Régional avec la Direction de l'Environnement			
<b>SOUS-TOTAL (5)</b>											<b>120 000 000</b>				

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétence s transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
<b>OS6: Rationalisation de l'Exploitation des Ressources Naturelles</b>															
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	<b>Produit attendu : Favoriser l'Intégration Régionale grâce au renforcement des échanges et à une gestion concertée des ressources naturelles des eaux et Promouvoir le Monde Rural</b>													
		Construction des bornes fontaines dans 3 zones	Accès à la résilience pour l'utilisation de l'eau potable dans le milieu rural	Fanthérou	Art 9.3							5 000 000	Conseil Régional et Préfecture		
		Construire un réservoir d'eau pour le périmètre agricole	Accès à la résilience pour l'utilisation de l'eau potable dans le milieu rural	Fanthérou	Art 9.3							5 000 000	Conseil Régional et Préfecture		
		Construction d'une digue de Protection	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Quartier de Pecheur	Art 9.3							30 000 000	Conseil Régional et Préfecture		
		Construction d'un réservoir d'eau de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Dalay-Af	Art 9.3							5 000 000	Conseil Régional et Préfecture		
		Construction de réservoir d'eau	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Soublali	Art 9.3							5 000 000	Conseil Régional et Préfecture		
		Construction d'un abreuvoir d'eau	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Harka	Art 9.3							200 000	Conseil Régional et Préfecture		

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	Construire une citerne enterrée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Tagareh	Art 9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'un réservoir d'eau	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Assassan	Art 9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Saday	Art 9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Dawaylou	Art 9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Bouhouss	Art 9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'un mini-barrage	Accès accrue de l'eau potable pour la réalisation et l'utilisation des populations	Alaili dadaa	Art 9.3						30 000 000	Conseil Régional/Agricult ure/Environnem ent			
		Construction d'un puit aménagé	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Alaili dadaa	Art 9.3						12 000 000	Conseil Régional /Agriculture			
		Puit aménagé et un réservoir	Amélioration de l'accès à l'eau	Andoli	Art 9.3						12 000 000	Conseil Régional /Agriculture			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	Construction d'une citerne enterrée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Hangineh	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne enterrée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Allaytolé- dabba	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne enterrée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Daggaydo	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Réhabilitation du puit cimenté à gabbah yaboh	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Gabbah Yaboh	Art.9.3						4 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Réhabilitation d'un puit cimenté	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Hiyo	Art.9.3						4 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Inahito -Af	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Réhabiliter un puit à ciel ouvert	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Dalha	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	Equiper le puit traditionnel de la localité de BABOYTA HELA avec une pompe immergée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Waddi/Bad oyta Hela	Art.9.3						7 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'un réservoir d'eau pour le village de Waddi	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Waddi	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Reconstruire 1 puit traditionnel au village de Waddi pour les jardins agricoles	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Village de Waddi	Art.9.3						10 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Réhabiliter 3 puits traditionnels au village de Waddi	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Village de Waddi-sous localité	Art.9.3						15 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construire un réservoir d'eau	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Village de Waddi-sous localité	Art.9.3						7 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Réhabiliter 2 puits	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Agga,	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne enterrée à Saroyta	Amélioration de l'accès à l'eau	Saroyta	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	Construction d'une citerne enterrée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Galahlé (Moulhoulé )	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'un puit cimenté	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Bouyeni	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne d'enterrée à Dikallou	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Dikallou	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construire une citerne enterrée avec une clôture de mur à Dawaylou	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Dawaylou	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construire d'une citerne enterrée à Gourhou	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Gourhou	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Réhabiliter 2puits traditionnels et des abreuvoirs à lahassa	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Lahassa	Art.9.3						7 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Pompes émergées pour les 2puits à Mandalou et Qaga	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Mandalou et Qaga	Art.9.3						10 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne enterrée pour les ménages de Lahassa	Amélioration de l'accès à l'eau	Lahassa	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	Citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Warabbad, Cheika Kabara	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional et Préfecture			
		Construction d'une citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Alhougra	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional/Prefect ure/Secteur Privée			
		Construction d'une citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Galla-Gilliss	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional/Prefect ure/Secteur Privée			
		Construction d'une citerne enterrée de 100m3	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Anhaweli	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional/Prefect ure/Secteur Privée			
		Réhabilitation des Puits	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Hamoukalé	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional/Prefect ure/Secteur Privée			
		Réhabilitation de citernes enterrées	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Hedlé	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional/Prefect ure/Secteur Privée			
		Construction d'une citerne enterrée	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Desseyana	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional			
		Puit cimentée	Amélioration de l'accès à l'eau	Gallale-Af	Art.9.3						5 000 000	Conseil Régional			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux			
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux	
Environnement et Ressources Naturelles	Ressources naturelles	Construction d'un puit et réservoir pour le périmètre agricole	Amélioration de l'accès à l'eau des populations rurales	Mudo	Art.9.3						10 000 000	Conseil Régional/Préfet ure/Secteur Privée				
<b>SOUS-TOTAL (6)</b>											<b>313 200 000</b>					
<b>OS 7 : Réhabilitation des Infrastructures de Base de la Région</b>																
Infrastructures & Services des Bases	Voirie & transport	<b>Produit attendu : Développer et améliorer les infrastructures pour lutter contre la pauvreté</b>														
		Construction du marché des viandes et des poissons à Fanthérou	Dynamisation des économies locales	Fanthérou	Art 15.1							15 000 000	Conseil Régional/Préfet ure/Secteur Privée			
		Construction du marché au quartier PNUD	Dynamisation des économies locales	Obock ville	Art 15.1							15 000 000	Conseil Régional /Préfecture/sect eur Privée			
		Construction des Corniches	Dynamisation des économies locales	Obock ville	Art 15.3							80 000 000	Conseil Régional /Préfecture/sect eur Privée			
		Construction d'une usine de déchetterie	Lutte contre la dégradation avancée de l'environnement /création d'emploi	Obock ville	Art 15.4							40 000 000	Conseil Régional /Préfecture/sect eur Privée			
		Gestion et exploitation de l'Unité des recyclages	lutte contre les déchets non biodégradables pour protéger l'environnement et créer l'emploi	Obock ville	Art 15.4						30 000 000	conseil Régional/Préfet ure/ Secteur Privé				

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Infrastructures & Services des Bases	Voirie & transport	Construction de 2 passerelles	embellissement de la ville	Obock ville	Art 15.3						7 000 000	Conseil régional/ADR			
		Création d'une agence régionale de la gestion des voiries	lutte contre les déchets	Obock Ville	Art 15.4						30 000 000	conseil Régional/Préfecture/Secteur Privé			
		construction d'une route des bitumés (500Km)	Amélioration des liaisons régionales	Obock ville	Art 10.4						80 000 000	Conseil Régional/Préfecture/ADR			
		Electrification des zones et localités rurales (micro centrales solaires)	Amélioration de l'attractivité des villes/des réseaux primaires	Assansan,D alay Af et Orobor	Art 10.4						90 000 000	Conseil Régional/MENERGIE/Préfecture			
		éclairage public/kits solaires aux ménages	Amélioration de l'attractivité des villes	Allaili dadda,And oli, Moulhouleh ,Waddi,Mé deho	Art 10.4						30 000 000	Conseil Régional/Préfecture/Privée			
		Remise en état la piste reliant Obock-Soubali	Amélioration des liaisons régionales	Obock ville,Soubali	Art 10.4						10 000 000	Conseil Régional/Préfecture,Privée/ADR			
		Aménager la piste reliant Waddi-Dalha (Layta)	Amélioration des liaisons régionales	Obck,- Waddi-Dalha	Art 10.4						40 000 000	Conseil Régional/Préfecture,Privée/ADR			
		Construction d'un local (marché) de viande et de Poissons à Khor Angar	Dynamisation des économies locales	Sous-Préfecture Khor Angar	Art 10.4						5 000 000	Conseil Régional/Préfecture/Secteur Privée			

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux		
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux
Infrastructures & Services des Bases	Voirie & transport	Constructions du dépôt des décharges (poubelles)	Lutte contre la dégradation avancée de l'environnement /création d'emploi	Sous-Préfecture Khor Angar	Art 15.4						5 000 000	Conseil Régional/Préfecture/Secteur Privée			
		Aménager le terrain de Football/équipements Sportifs	Épanouissement de la jeunesse	Sous-Préfecture Khor Angar	Art 10.4						5 000 000	Conseil Régional/Préfecture			
		Orobor-Medeho (Aménagement nouvelle piste)	Respect des normes urbaines en vigueur	Médeho	Art 10.4						40 000 000	Conseil Régional/Préfecture/ADR			
		Aménagement de piste Obck-Allaili dadda-Daddato-Adgueno)	Respect des normes urbaines en vigueur	Obck-Allaili Dadda-Daddato-Adgueno	Art.10.4						50 000 000	Conseil Régional /Préfecture/ADR			
<b>SOUS-TOTAL (7)</b>											<b>572 000 000</b>				
<b>OS 8 : Mettre en place une gouvernance locale efficace et transparente qui suscite l'adhésion de tous.</b>															
Développement institutionnel et Bonne Gouvernance	Renforcement des capacités	<b>Produit attendu : Amélioration des compétences administratives et techniques de l'administration régionale dans son ensemble</b>													
		Renforcer les capacités des ressources humaines du CR dans la passation des marchés	Connaissances du Code National des marchés publics et des manuels de procédures de passation des marchés	Conseil Régional									3 000 000	Programme ADIL	

AXES	SECTEURS	Activités à mener	Résultats	Bénéficiaires (localités : sous-préfet. Village)	Compétences transférées	Périodes Années					Montant du Financement	Structures d'exécution	Thèmes transversaux			
						1	2	3	4	5			Environnement	Genre	Besoins spéciaux	
Développement institutionnel et Bonne Gouvernance	Renforce ment des capacités	Former les ressources humaines du CR dans la gestion des contrats	Maitrise des différentes étapes de la gestion des contrats	Conseil Régional							3 000 000	Programme ADIL				
		Renforcer les capacités des ressources humaines du CR dans la gestion financière et budgétaire	Meilleures connaissances des procédures de gestion financière et budgétaire	Conseil Régional								3 000 000	Programme ADIL			
		Former le personnel du CR dans les outils informatiques de bureautique	Maitrise des outils informatiques de base (Word, Excel et PowerPoint)	Conseil Régional								3 000 000	Programme ADIL			
		Renforcer les capacités des préfets et sous-préfets dans l'exercice du contrôle de légalité	Amélioration du rôle de contrôle du préfet et sous-préfets	Sous-Préfecture de Khor Agar/Sous-Préfecture Alaili Dada								3 000 000	Programme ADIL			
		Former les services techniques déconcentrés dans leur mission d'appui-conseil	Meilleure connaissance de la mission d'appui-conseil	Services Techniques Déconcentrés								5 000 000	Programme ADIL			
<b>Sous-Total (8)</b>											<b>20 000 000</b>					

-		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 744 700 000</b>

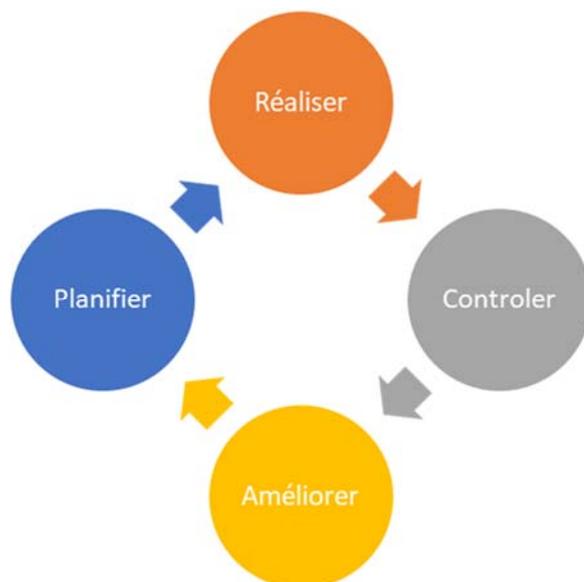
## **VII- Stratégie de mise en œuvre**

Le Plan de Développement Régional d'Obock est le fruit un large processus participatif auquel toutes les forces vives de la région ont été associées pour apporter leurs contributions afin d'avoir une vision partagée des grandes orientations stratégiques du développement de la région pour la période 2021-2025.

Après sa validation et son adoption par l'Assemblée Régionale, le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation doit lancer un portage politique fort qui active la transversalité de la décentralisation et le territorialisation des politiques publiques comme porte d'entrée de la politique nationale de décentralisation. Et de démontrer un leadership fort du ministère en charge de la décentralisation dotée de toutes les compétences techniques.

Et finalement, nouer un partenariat actif basé sur la reconnaissance des prérogatives de chaque partenaire afin de démontrer une cohérence avec les articulations entre actions (activités et composantes des politiques nationales sectorielles).

## VIII- Suivi/ Evaluation



Le mécanisme de suivi évaluation qui sera assuré par le comité de coordination du développement régional (CCDR), doit permettre de suivre la réalisation du présent plan de développement régional.

Ce mécanisme permettra donc de :

- Mesurer l'avancée des activités afin d'apporter au CCDR les informations nécessaires sur l'exécution des projets pour qu'il puisse jouer son rôle
- Identifier et mesurer les impacts négatifs et positifs des projets
- Produire les données nécessaires pour alimenter la stratégie de redevabilité et de communication vis-à-vis des parties prenantes du conseil régional
- Capitaliser et diffuser les leçons apprises sur ces projets notamment vis à vis des partenaires sectoriels

Les résultats attendus sont définis au sein de la matrice d'investissements et permettent par axes et secteurs d'activités de suivre les projets et leurs impacts.

Le Comité de coordination du développement régional se réunira donc a minima une fois par an et autant que nécessaire afin de déployer ce mécanisme de suivi-évaluation.

A chaque réunion la méthodologie suivante sera appliquée :

- Les résultats attendus définis par secteurs d'activité seront questionnés et renseignés
- Une matrice FFOM (Forces Faiblesses Opportunités Menaces) sera réalisée sur le document
- Le pourcentage d'exécution du plan annuel d'investissement (PAI) et du PDR sera également renseigné
- Des recommandations seront fournies sur la suite du processus et l'identification des investissements pour le PAI à venir

Un rapport d'évaluation sera fourni par le comité de coordination du développement régional avec l'appui du comité de planification qui sera en charge de la rédaction. Le rapport sera transmis à l'assemblée régionale, à la préfecture de la région et au ministère délégué chargé de la décentralisation (MDCD). Ce dernier sera ensuite en charge de la diffusion de ces informations à l'ensemble des ministères sectoriels et des partenaires de développement.

## IX- Annexes

### 1. Décision du contrôle de légalité de la Préfecture d'Obock



A

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'OBOCK**

**Objet : décision de contrôle de légalité**

**Monsieur le Président,**

Après examen du dossier relatif à l'acte délibératoire n°35/CRO/RO du 05/07/2022 réceptionné au service juridique de la préfecture à la date du 21/07/2022, j'ai l'honneur de vous informer que celui-ci est :

**Validé puisqu'il répond à tous les critères de contrôle de légalité.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression des mes meilleures salutations.

**M. ABDOULMALIK MOHAMED BANOÏTA**



Tel: 27 42 80 15

Fax: 27 42 80 15

e-mail: prefectureobock@gmail.com

## 2. Document Consultés

- 1) Décret N°2007-0099/PR/MID portant transfert et répartition de compétences entre l'Etat et les Collectivités Territoriales,
- 2) Plan de Développement Régional d'Obock 2017-2020,
- 3) Rapport de Diagnostic des 5 Conseils Régionaux de la République de Djibouti, Expertise France, Octobre 2020,
- 4) Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Obock, 2015,
- 5) La Vision Djibouti 2035, République de Djibouti ;

## 3. Projet Prioritaire de la Région Identifié par la Communauté, relevant du Sectoriel.

Ici nous avons les listes des projets prioritaires qui ont été identifiés par les différentes communautés rencontrées lors du processus du diagnostic participatif, mais ce listing ne correspond pas aux domaines de compétences du conseil régional. Ces projets dépendent des réalisations sectorielles

### 1. Andoli

Activités Identifiées	Domaines	Evaluations financières (DJF)	Compétences du Conseil Régional
Construction d'un ouvrage hydraulique à Andoli	EAU	10 000 000	non
Adduction d'eau pour alimenter les ménages du village d'Andoli		14 000 000	non

### 2. Périphérie Obock-Ville/Sous-Préfecture Khor Angar

Activités Identifiées	Domaines	Evaluations financières (DJF)	Compétences du Conseil Régional
Construire des toilettes au lycée Général, nouveaubâtiment	Education	15 000 000	non
Construire un dortoir pour les lycéens		10 000 000	non
Réhabiliter l'école primaire de la localité de DalayAf		14 000 000	non

Réhabiliter le logement des enseignants		10 000 000	<b>non</b>
Réhabiliter l'école primaire (toitures, fenêtres et portes)		10 000 000	<b>non</b>
Réhabiliter l'école primaire		10 000 000	<b>non</b>
Construction d'un dortoir au X collégiens ruraux de Khor Angar		18 000 000	<b>non</b>
Réhabilitation de l'école primaire de Lahassa		11 000 000	<b>non</b>
Réhabilitation de l'école de la localité d'Oulma		10 000 000	<b>non</b>
Construction d'un réfectoire		15 000 000	<b>non</b>
Construction d'un réfectoire		15 000 000	<b>non</b>
Réhabiliter le logement des enseignants		5 000 000	<b>non</b>
Equiper des écoles rurales en télévision panneaux solaires		5 000 000	<b>non</b>

▪ **Obock Ville**

<b>Activités Identifiés</b>	<b>Domaines</b>	<b>Evaluations financières (DJF)</b>	<b>Compétences du Conseil Régional</b>
Construction d'un Bâtiment pour Guichet Unique	<b>Emploi</b>	50 000 000	<b>non</b>

▪ **Sous-Préfecture de Khor Angar/Andoli**

<b>Activités Identifiés</b>	<b>Domaines</b>	<b>Evaluations financières (DJF)</b>	<b>Compétences du Conseil Régional</b>
Construction d'une pharmacie Communautaire	<b>Santé</b>	20 000 000	<b>non</b>
Equiper le poste de santé des matériels bureautiques et médicaux et produits hygiéniques		20 000 000	<b>non</b>
Construction de poste de santé		10 000 000	<b>non</b>

## Etat de lieux des six Postes de Santé de la région d'Obock

<b>Dalayaf</b>	<p>Le poste de santé de <b>Dalayaf</b> est en bon état. Toutefois, il manque des personnels pour la gestion et manque d'infrastructure tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'eau potable</li> <li>▪ Manque d'immobilier</li> <li>▪ Manque d'électrification</li> </ul> <p>Absence de stockage adéquate de produit médical</p>
<b>Assassan</b>	Clôture de protection pour le poste de santé d'Assassan et l'électrification
<b>Médeho</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les toitures sont en mauvaise état (au centre et dans les logements).</li> <li>▪ La structure de la toiture est rongé par les termites (madrier et faux plafond) ; (au centre et dans le logement).</li> <li>▪ Besoin d'extension du centre (ajouter au moins deux salles).</li> <li>▪ Absence de la clôture entre le centre et le logement.</li> <li>▪ Pas aide-soignant, ni d'ASC (Agent de Santé Communautaire).</li> <li>▪ Manque d'électrification.</li> </ul>
<b>Waddi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les toitures sont en mauvais état (au centre et dans le logement)</li> <li>▪ La structure de la toiture est rongée par les termites (madrier et faux plafond) ; (Au centre et dans le logement).</li> <li>▪ Besoin d'extension du centre (ajouter au moins deux salles).</li> <li>▪ Absence de la clôture entre le centre et le logement.</li> <li>▪ Absence de stockage pour le produit médicale et nutritionnel (réfrigérateurs, mini pharmacie communautaire).</li> <li>▪ Pas d'aide-soignant, ni d'ASC (<b>Agent de santé Communautaire</b>).</li> <li>▪ L'eau potable est disponible mais l'adduction n'est pas fonctionnelle dans l'enceinte du centre.</li> <li>▪ Besoin d'une ambulance et ambulancier pour décentraliser et améliorer la performance d'intervention, afin d'assurer la couverture sanitaire dans toute la localité de Waddi qui est très dense en termes de population.</li> <li>▪ Manque d'électrification</li> </ul>
<b>Allali-Dadda</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension et réhabilitation du centre de santé.</li> <li>▪ Electrification du centre de santé.</li> <li>▪ Manque de personnel qualifié de santé (pas de diplômés d'état).</li> <li>▪ Pas d'ambulance en permanence pour évacuer les malades.</li> <li>▪ Manque chronique de médicaments dans le poste de santé.</li> </ul> <p>Un médecin est nécessaire dans ce poste pour couvrir plus de 5500 habitants.</p>
<b>Autres localités</b>	<p>Pas de structure sanitaire dans les autres localités (<b>Dadatto, Andoli, Adgueno</b>). Pourtant ces localités contiennent un nombre de population élevé</p>



**Retrouvez la version numérique  
du PDR en scannant ici**